



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 9 AVRIL 2018**

Le lundi 9 avril 2018 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse adressée dans les cinq jours francs par Monsieur Dominique DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire.

**Étaient présents** : M. Dominique DELIVET, Maire, avec pouvoir de Mme Florence GUERIN, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Martine BUTEUX avec pouvoir de Mme Corine SEBERT, Lydie MAIGRET, M. Richard MARTIN avec pouvoir de M. Patrice RENOUF, Mme Marie-Hélène PORTIER, MM. Amand CHOQUET, Michel COMBE, MM. Claude CAUVIN, Franck CENDRIER, Mmes Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Evelyne LABORY, MM. Michel LE MESLE, Jacques-Yves OUIN, et Bruno PAIN.

**Secrétaire de séance** : Marie-Hélène PORTIER.

**Absents excusés** : M. Patrice RENOUF, Mmes Christelle BEAUDOUIN, Fabienne DERETTE, Sandrine DUPONT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Alexandre LECERF, Mme Amélie LEGOUPIL Mme Corinne SEBERT.

**Date de la convocation**

29/03/2018

**Date d'affichage de la convocation**

29/03/2018

**Date d'affichage du C.R.**

13 avril 2018

**Nombre de conseillers**

En exercice	24
Quorum :	13
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire remercie Monsieur HUET, Trésorier de Troarn-Argences de sa présence ce soir.

**ADJONCTION DE SUJETS**

- A) Les travaux de voirie des rues du Champ de Foire et de Croissanville ont été inscrits dans le projet de budget primitif. S'agissant d'un groupement de commande avec la CDC, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la CDC Val ès dunes.
- B) Dans la rubrique PERSONNEL, le Conseil municipal doit se prononcer sur un point supplémentaire : la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2018 et la création d'un poste d'agent de maîtrise au 1<sup>er</sup> mai 2018.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 5 mars 2018 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°9 – BUDGET PRIMITIF 2018**

La Commission des Finances réunie le 26 mars 2018 a étudié le projet de budget primitif 2018 et a émis un avis favorable. Monsieur le Maire présente en détails aux conseillers le projet de BP 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	3 727 182,00 €
RECETTES	3 727 182,00 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES (REPORTS INCLUS)	834 958.00 €
RECETTES (REPORT INCLUS)	834 958.00 €

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ adopte le budget primitif 2018 qui a été voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le vote des subventions sera étudié lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

## **DELIBERATION N°10: VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2018**

Après avis favorable de la commission des Finances du 26 mars 2018, Monsieur le Maire propose de voter les taux d'imposition indiqués ci-dessous pour l'exercice 2018 :

<b>CONTRIBUTION</b>	<b>TAUX APPLIQUE</b>	<b>BASES PREVISIONNELLES NOTIFIEES</b>	<b>PRODUIT ATTENDU (en €)</b>
TAXE D'HABITATION	21,99 %	2 900 000,00	637 710,00
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	21,32 %	2 405 000,00	512 746,00
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	36,16 %	67 000,00	24 227,00
CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES	17,08 %	853 200,00	145 727,00
<b>TOTAL</b>			<b>1 320 410,00</b>

Ces taux demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les taux des impôts **2018** susmentionnés.

### **DELIBERATION N° 11 : TRAVAUX EN REGIE – BP 2018**

Le Conseil Municipal après débat décide, à l'unanimité, que les travaux en régie inscrits au budget primitif 2018 sont les suivants :

Isolation du dojo	15 603.00 €
Mise aux normes – programme AD'AP	11 000.00 €
<b>Total des travaux effectués en régie 2018</b>	<b>26 603.00 €</b>

### **DELIBERATION N°12 : CONTRAT D'ASSOCIATION ET FRAIS DE SCOLARITE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, compte-tenu du contrat d'association qui lie la commune d'Argences à l'Ecole Sainte-Marie, de fixer les participations scolaires au titre des frais de fonctionnement, en fonction du prix de revient de la scolarité des enfants aux écoles publiques maternelle Sonia Delaunay et élémentaire Paul Derrien à :

- **587.98 €** pour un enfant de l'école **élémentaire**
- **1 382.26 €** pour un enfant de l'école **maternelle**

La participation versée à l'Ecole Sainte-Marie (21 enfants d'Argences inscrits en maternelle et 51 enfants d'Argences inscrits en élémentaire), conformément au contrat d'association, est fixée à :  
**59 014.44 € pour l'année 2018.**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de 2018 à l'article 6558.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention) :

- **approuve** la participation financière versée à l'école Sainte-Marie.

### **DELIBERATION N°13 - RENTREE SCOLAIRE 2018-2019 – RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS – GARDERIE PERISCOLAIRE DU SOIR**

Monsieur l'Inspecteur d'académie a informé le Maire d'Argences par courrier reçu le 26 mars dernier du retour aux rythmes scolaires à quatre jours à compter de la rentrée 2018 - 2019. Les horaires des cours seront les suivants : 8h30 à 12h et 13h30 à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le service de garderie périscolaire du soir débutera donc à 16h.

Après avis favorable du bureau de la municipalité, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter le prix forfaitaire de cette garderie du soir qui s'élève à 1,84 € (délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2017).

### **DELIBERATION N°14 – PERSONNEL**

**1/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL  
2<sup>ème</sup> CLASSE AU 1<sup>er</sup> MAI 2018 ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR  
PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE AU 1<sup>er</sup> MAI 2018**

Un agent du service administratif ayant obtenu son concours interne de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe et après avis favorable de la Commission du personnel, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** la création d'un poste de Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mai 2018.
- **accepte** la suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mai 2018.

**2/ SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL AU 1<sup>er</sup> MAI  
2018 ET CREATION D'UN POSTE DE D'INGENIEUR TERRITORIAL AU 1<sup>er</sup> MAI  
2018**

- Un agent des services techniques ayant réussi son concours d'ingénieur territorial, et après avis favorable de la Commission du Personnel, Le Conseil municipal décide de créer un poste d'ingénieur territorial au 1<sup>er</sup> mai 2018 et de supprimer un poste de technicien territorial 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2018.

**3/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL 2<sup>ème</sup>  
CLASSE AU 1<sup>er</sup> MAI 2018 ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE  
AU 1<sup>er</sup> MAI 2018**

- Un agent des services techniques étant inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent de maîtrise, et après avis favorable de la Commission du Personnel, le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise et de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> mai 2018.

Le Conseil municipal félicite les personnels promus.

**DELIBERATION N°15 – CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT DE COMMANDE – TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME  
2018 – RUE DU CHAMP DE FOIRE ET RUE DE CROISSANVILLE**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été inscrit au budget primitif 2018 les travaux des rues du Champ de Foire et de Croissanville. Il convient de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commande dont la teneur suit :

**TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2018 :**  
**Rue du Champ de Foire et Rue de Croissanville**  
**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE**  
**COMMANDE**  
**- Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 -**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue du Champ de Foire et Rue de Croissanville à Argences,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et Vu la délibération de la Commune d'Argences en date du 9 avril 2018,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 22 février 2018,

Il est convenu,

entre, d'une part :

La Communauté de Communes Val ès dunes, représentée par son Président, Monsieur Xavier PICHON,

et, d'autre part :

la Commune d'Argences, représentée par son Maire, Monsieur Dominique DELIVET,

La Convention de Groupement de commande suivante :

### **Article 1<sup>er</sup> – Objet du groupement de commandes**

Le groupement de commandes, constitué par la présente convention, a pour objet, dans le cadre des travaux de voirie retenus au titre du programme 2018 de la Communauté de Communes Val ès dunes, la réalisation des travaux de réfection rue du Champ de Foire et Rue de Croissanville.

Le groupement est constitué en vue de la passation d'un marché unique, de manière ponctuelle.

### **Article 2 – Coordonnateur**

La Communauté de Communes Val ès dunes est désignée coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles des Marché Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Comme l'autorisent les dispositions du II de l'article 28 sus-visé, le coordonnateur du groupement est chargé de signer, notifier et exécuter le marché de travaux au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

### **Article 3 – Procédure de passation du marché de travaux**

Compte tenu du montant prévisible des travaux objet du programme de voirie 2018, le marché sera passé après consultation en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application du deuxième alinéa de l'article 2 de la présente convention, le coordonnateur du groupement détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de l'objet et des caractéristiques du marché à passer.

#### **Article 4 – La commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

#### **Article 5 – Durée**

La présente convention est conclue pour la durée du marché. Elle sera automatiquement caduque en cas de résiliation de celui-ci.

#### **Article 6 – Frais de gestion des procédures**

La Communauté de Communes Val ès dunes assurera, à ses frais, le fonctionnement du groupement.

#### **Article 7 – Dispositions financières**

##### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX :**

A l'issue de la réalisation de l'étude préliminaire validée par les maîtres d'ouvrage constitutifs du groupement, l'estimation prévisionnelle des travaux dont l'objet est défini à l'article 1 ci-dessus est arrêtée à **129 959,95 € HT soit 155 951,40 € TTC.**

Au fur et mesure de l'émission des décomptes mensuels par l'entreprise, la Commune d'Argences participera aux dépenses d'exécution des ouvrages de sa compétence.

Sur la base de l'estimation prévisionnelle arrêtée ci-dessus et avec l'approbation par la commune du schéma d'intervention déterminé par le maître d'œuvre, **la participation financière de la Commune d'Argences est estimée à 35 018,50 € HT soit 42 022,20 € TTC.**

Le montant des autres prestations, à charge de la Communauté de Communes, est ainsi de 94 941 € HT soit 113 929,20 € TTC.

La participation définitive de la Commune d'Argences correspondra aux dépenses réellement constatées à l'issue des travaux, pour la réalisation des ouvrages de sa compétence.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés intégralement par la Communauté de Communes.

#### **Article 8 – Litiges**

Les litiges qui peuvent intervenir à l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de CAEN.

## Article 9 – Mesures d'ordre

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux :

- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes Valès dunes.
- 1 exemplaire pour la Commune d'Argences.

Fait à Argences, le 9 avril 2018

Les membres du groupement

Pour la Communauté de Communes

Pour la Commune d'Argences

Le Président, Xavier PICHON

Le Maire, Dominique DELIVET

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### 1) SECURITE HAMEAU FRESNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que de nouveaux comptages de fréquentation et de vitesse ont été réalisés récemment au Hameau du Fresne. Il n'a pas connaissance des données recensées mais a été informé par l'Agence Routière Départementale que les résultats étaient défavorables.

Il informe en conséquence le Conseil municipal qu'une réunion a été programmée avec les habitants du Fresne et l'Agence Routière Départementale fin mai pour communiquer ce bilan et évoquer les mesures qui pourraient être prises. La date exacte sera communiquée ultérieurement.

Une étude devra ensuite être réalisée avec l'appui d'un expert qui proposera des solutions pour améliorer la sécurité dans ce secteur.

Dans un premier temps, afin de sensibiliser les usagers, des panneaux informant que des contrôles radar fréquents sont opérés vont être implantés.

#### 2) CEREMONIE DE REMERCIEMENTS DES MECENES DU MOULIN DE LA PORTE

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'une cérémonie de remerciements des mécènes du Moulin de la Porte aura lieu le samedi 16 juin à 11 heures.

Le présent compte-rendu contient 7 délibérations. La séance est levée à 22h.

NOM et prénom des élus	POUVOIRS A	SIGNATURE
------------------------	------------	-----------

BEAUDOIN Christelle		absente
BUTEUX Martine		
CAUVIN Claude		
CENDRIER Franck		
CHOQUET Amand		
COMBE Michel		
DELIVET Dominique		
DERETTE Fabienne		absente
DUPONT Sandrine		absente
FIQUET-ASSIRATI Brigitte		
GEMY Gilbert		absent
GUERIN Florence	Dominique DELIVET	
ISABEL Marie Françoise		
LABORY Evelyne		
LE MESLE Michel		



LECERF Alexandre		absent
LEGOUPIL Amélie		absente
MAIGRET Lydie		
MARTIN Richard		
OUIN Jacques-Yves		
PAIN Bruno		
PORTIER Marie-Hélène		
RENOUF Patrice	Richard MARTIN	
SEBERT Corinne	Martine BUTEUX	

*Secrétaire de séance,  
Marie-Hélène PORTIER*

*Le Maire,  
Dominique DELIVET*